

DEPARTEMENT
Des Côtes d'Armor

Arrondissement
de DINAN

COMMUNE DE LANVALLAY

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 14 SEPTEMBRE 2026

Nombre de Conseillers
En exercice : **27**
Présents : **23**
Votants : **27**

L'an deux mil vingt-six, le quatorze septembre, à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de LANVALLAY, était assemblé en session ordinaire, en Salle d'Honneur de la mairie, après convocation légale adressée le 7 septembre 2026, sous la présidence de M. Bruno HÉLUARD, Maire de LANVALLAY.

**Délibération n°
2026 09 10**

Objet :

BÂTIMENTS

-

**Construction de
l'Espace Culturel et
Social : avenants**

Etaient présents : M. HÉLUARD Bruno, M. CANAUX DE BONFILS Olivier, Mme GUINIO Christelle, M. HIBON Francis, Mme NEVEU Jannick, Mme ROUMILA Djamila, M. RENAULT Olivier, M. CHENU Patrick, M. DE SWARTE Éric, M. BALLUT Bruno, Mme GIVRY Fernande, Mme MENAGER Nathalie, M. LESNE David, Mme PERQUIS Corinne, Mme BUYS Béatrice, Mme BERECKZI Éva, Mme LE DU Céline, M. VADEPIED Alain, Mme TROUBADOURS Sophie, M. RICARD Bruno, M. CASSIGNEUL Thomas, Mme ZULIANI Claire, Mme HEMBISE Camille.

Etaient absents : M. BODIN Daniel a donné pouvoir à Mme MENAGER Nathalie ; M. ROBERT Michel a donné pouvoir à M. CANAUX DE BONFILS Olivier ; M. QUINTIN Pascal a donné pouvoir à Mme GIVRY Fernande ; Mme BOULLIER Stéphanie a donné pouvoir à Mme PERQUIS Corinne.

Secrétaire de séance : Conformément à l'art. L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mme Djamila ROUMILA ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Rapporteur : Francis HIBON

Par délibération n° 2025 09 06 en date du 05 septembre 2025, le conseil municipal a attribué les lots 01-02-03-04-05-08-09-10-11-12 relatifs à la construction de l'Espace Culturel et Social pour un montant de 1 456 132.28 € HT soit 1 747 358.74 € TTC.

Par décision du maire n° 2025.10.01 en date 03 octobre 2025, le lot 06 a été attribué à l'entreprise Métallerie Création Armor (Morieux) pour un montant de 57 406.60 € HT soit 68 887.92 € TTC.

Par décision du maire n°2025.12.01 en date du 19 décembre 2025, le lot 07 a été attribué au groupement composé de la SARL Maison en Terre (Montreuil-le-Gast), mandataire, et de l'association Empreinte pour un montant de 65 800.00 € HT soit 78 960.00 € TTC.

Dans le cadre de l'exécution des marchés, il est proposé la conclusion d'un avenant au lot 02 et au lot 05.

LOT 02_Gros œuvre _NOBA

Ce lot a été attribué à l'entreprise NOBA (Plérin) pour un montant de 237 169.46 € HT. En raison de décisions en cours de travaux, il est demandé à l'entreprise la réalisation de travaux supplémentaires pour les raisons suivantes :

→ Modification des finitions sur le mur d'enceinte de l'école attenant au projet.

L'avenant total pour ce lot 2 est de + 2 253.46€ HT.

LOT 05_Menuiseries extérieurs aluminium - Occultations _AMCP

Ce lot a été attribué à l’entreprise AMCP (Saint-Berthevin-La-Tannière) pour un montant de 123 865.07 € HT. En raison de décisions en cours de travaux, il est demandé à l’entreprise la réalisation de travaux supplémentaires pour les raisons suivantes :

- Bi-coloration des châssis aluminium 14, 15, 16, 18, 19 (couleur différente à l’intérieur et à l’extérieur du bâtiment):

L’avenant total pour ce lot 5 est de + 2 500.00 € HT.

Le bilan total de ces avenants est de + 4 753.46 € HT.

Avec ces deux avenants, le montant totale des marchés de travaux est porté de 1 579 338.88 € HT à 1 584 092.34 € HT soit 1 900 910.81 € TTC, représentant une augmentation de 0.30 %.

Pour rappel, les subventions obtenues pour ces travaux s’élèvent à 911 822.00 €.

Lot n°	Objet	Titulaire du marché	Montant du marché initial HT	AVENANTS			Nouveau montant du marché en € HT
				N°	Montant €	Variation	
1	Voirie et réseaux divers – Aménagements extérieurs	CAMARD	112 032,15 €				112 032,15 €
2	Gros Œuvre	NOBA	237 169,46 €	1	2 253,46 €	0,95%	239 422,92 €
3	Charpente et mur ossature bois – Isolation – Bardage bois	SCOB	429 612,52 €				429 612,52 €
4	Couverture Métallique – Zinguerie	QUEMARD	107 826,06 €				107 826,06 €
5	Menuiseries extérieures aluminium – occultations	AMCP	123 865,07 €	1	2 500,00 €	2,02%	126 365,07 €
6	Métallerie	MCA	57 406,60 €				57 406,60 €
7	Ouvrage en participatif paille et terre	Maison en Terre et Association	65 800,00 €				65 800,00 €
8	Cloison sèches	STOA	41 442,00 €				41 442,00 €
9	Menuiseries intérieures	ARTMEN	50 220,67 €				50 220,67 €
10	Faux Plafond	GUIVARCH	37 423,00 €				37 423,00 €
11	Electricité – CFO – CFA	SETIB	48 690,02 €				48 690,02 €
12	Chauffage – Ventilation – Plomberie	CSA	140 942,08 €				140 942,08 €
13	Agencement	ARTMEN	45 431,89 €				45 431,89 €
14	Chape – Carrelage-Faïence – Sol souple	ARTSOL	61 633,25 €				61 633,25 €
15	Peinture	POIDEVIN	19 844,11 €				19 844,11 €
TOTAUX			1579 338,88 €		4753,46 €	0,30%	1584 092,34 €

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu** la délibération n° 2025 09 06 en date du 05 septembre 2025 en date du 12 décembre 2024, attribuant les lots 01-02-03-04-05-08-09-10-11-12 ;
- Vu** la décision du maire n° 2025.10.01 en date 03 octobre 2025 attribuant le lot 06 ;
- Vu** la décision du maire n°2025.12.01 en date du 19 décembre 2025 attribuant le lot 07 ;
- CONSIDÉRANT** que ces modifications n’entraînent pas une modification de l’économie globale du marché ;

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤ **VALIDE les avenants décrits précédemment :**

- LOT 02, avenant 1 : + 2 256.46 € HT - montant total du lot à 239 422.92 € HT
- LOT 05, avenant 1 : + 2 500.00 € HT - montant total du lot à 126 365.07 € HT

Portant ainsi le montant total du marché à 1 584 092.34 € HT soit 1 900 910.81 € TTC,

➤ **AUTORISE** M. le Maire à signer les avenants correspondants et tous les documents afférents.

Pour extrait certifié conforme à l'original,

Le Maire,
M. Bruno HÉLUARD

La secrétaire de séance,
Mme Djamila ROUMILA